



## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les Conditions Générales de Ventes mentionnées ci-dessous seront appliquées à toutes les transactions réalisées entre la Société Aérau'Services SARL et sa clientèle.

Toute dérogation éventuelle à ces Conditions Générales de Ventes devra être préalablement validée par écrit, par la Direction des différentes parties dans un délai de 48h après réception de celles-ci et dans tous les cas avant la signature de la commande. A défaut, les présentes Conditions Générales de Ventes seront de pleins droits, appliquées.

### DEVIS

Pour chaque affaire, une offre commerciale validée par notre service commerciale devra être établie et transmis pour acceptation par le client. C'est ce document qui définira les fournitures et matériels objet de la vente et en cas d'installation les limites de prestations de chacune des parties.

### COMMANDES

Aucun enregistrement ni traitement de commande ne sera effectué, sans bon de commande avec entête client, date, tampon, signature et qualité du signataire. Si un devis ou une offre commerciale a été transmise par notre service commercial, le numéro et la date de l'offre devront être mentionnés sur le bon de commande. Aucune commande ne sera traitée par téléphone. Aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord écrit de la Société Aérau'Services SARL. Le client s'engage, préalablement à la commande, à engager toutes les démarches administratives et obtenir les autorisations nécessaires à l'installation et à l'utilisation des matériels prévus.

### EMBALLAGE/ DELAIS / LIVRAISON / DECHARGEMENT

L'emballage, sauf demande spéciale du client, est inclus dans l'offre commerciale. Les délais de livraison et de montage sont donnés à titre estimatif et pourront être ajustés en fonction des charges de production des fabricants, des transporteurs et des plannings d'installations. Le client devra être présent, assurer la réception, le déchargement et le remisage du matériel dans l'attente d'une éventuelle installation. Le quantitatif et l'état du matériel devront être vérifiés dans leur intégralité et faire l'objet d'une éventuelle réclamation dans les 24h suivant la livraison.

### PRIX ET PAIEMENT

Les prix s'entendent hors taxes, hors coûts de transport et hors frais exceptionnels non prévus pouvant intervenir entre l'offre commerciale et la livraison des matériels. Un acompte de 30% pourra être demandé à la signature de toute commande. Les conditions de règlement seront indiquées dans les offres commerciales et sur les factures et devront, impérativement être respectées. Toutes fournitures ou prestations complémentaires et non prévues aux offres commerciales feront l'objet d'une facturation complémentaire. Les règlements pourront s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Tous les matériels livrés resteront l'entière propriété de la société Aérau'Services SARL jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

### GARANTIE ET APRES-VENTE

Tous les matériels neufs sont garantis 1 an, contre les défauts et vices de fabrication ou d'installation (si installation par Aérau'Services SARL). Le départ du point de garantie sera la date de fin de chantier ou la date de livraison pour les matériels ne faisant pas l'objet d'installation. La garantie matériel s'applique, hors pièces d'usure et consommables (filtres, courroies etc ...) et sous la condition exclusive d'une utilisation conforme au manuel d'utilisation. Pendant cette durée de garantie, aucune modification du matériel ni de l'installation (si réalisée par Aérau'Services SARL), ne pourra être effectuée par le client. En cas d'incident, le retour du matériel chez le fabricant reste à la charge du client.

### RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant les matériels livrés et ou les installations réalisées par nos équipes de techniciens doit être adressée au siège de la société Aérau'Services SARL au 8, rue du Vau Godard – 37140 BENAIS- par courrier avec AR dans un délai de 7 jours après livraison ou réception chantier. Passé ce délai, toutes réclamations seront considérées comme déchuës.

### TRIBUNAL COMPETENT

En cas de litige, le Tribunal du Commerce de Tours sera seul compétent.